

POUR LA RÉCEPTION DES MEMBRES
DU PREMIER CONGRÈS PÉDAGOGIQUE
DES INSTITUTEURS ET INSTITUTRICES
DE FRANCE

Séance d'ouverture à la Sorbonne (salle Gerson, 19 avril 1881).

Mesdames, Messieurs,

M. le Ministre de l'Instruction publique m'a chargé de venir, en son nom, vous souhaiter la bienvenue.

C'est un devoir que je remplis avec une joie, mais aussi avec une émotion que vous comprendrez sans peine. Comment ne serais-je pas profondément sensible à cet honneur qui m'est échu, de voir pour la première fois réunis à l'ombre de la vieille Sorbonne les mandataires librement et régulièrement élus de l'enseignement primaire français? C'est un spectacle que des amis de l'instruction primaire, avant nous, ont souhaité de voir, et qu'ils n'ont pas vu. A la vérité, plus d'une fois déjà, des réunions extérieurement semblables à celle-ci ont eu lieu.

Pour n'en citer que deux mémorables exemples, plusieurs d'entre vous, sans doute, se sont déjà rencontrés, ici même, lors des Expositions de 1867 et de 1878. Mais, quelque libérale que fût la pensée qui avait provoqué ces réunions, elles ne peuvent être comparées à celle d'aujourd'hui. Quelle différence en effet, et comme vous devez sentir vous-mêmes tout ce qu'il y a de nouveau dans le mandat qui vous amène ici!

Vous venez cette fois, non pas sur un appel administratif, mais en vertu du choix de vos collègues, comme l'émanation des conférences cantonales de toute la France. Vous venez, non pour assister aux merveilles d'une Exposition ou pour recevoir les leçons de professeurs d'élite il n'y a en ce moment aucune de ces solennités,

aucun de ces événements publics qui pourraient donner un à-propos ou un prétexte à ce déplacement de tout un personnel. Vous venez simplement, après une année de travail, travailler encore, pendant quelques jours de congé, à la cause commune qui vous est chère. Vous venez, après de longues études préparatoires, après plusieurs mois de réflexion, de travaux écrits, d'échanges d'idées dans vos conférences, mettre en commun ces idées, discuter ces propositions, manifester, enfin, sur les questions scolaires l'opinion publique du corps enseignant.

N'avais-je pas raison de dire que c'est là un mandat nouveau, et que c'est la première fois qu'on aura vu dans ce pays une assemblée d'instituteurs venus de tous les points de la France, uniquement pour délibérer?

Messieurs, la chose est si neuve qu'elle a pu sembler singulière. A-t-on jamais vu, dans d'autres administrations, appeler en une sorte d'assemblée représentative les employés les plus distingués, les plus honorables; convoquer, par exemple, un congrès des employés des postes et des télégraphes, des chemins de fer, de l'industrie ou du commerce?

Pourquoi donc tentons-nous une épreuve semblable dans un des domaines où il est le plus difficile de s'entendre, dans celui qui comprend peut-être les problèmes les plus graves, les questions les plus délicates? Et comment n'est-ce pas aux chefs de l'armée que nous faisons appel, mais aux simples soldats ?

Nous avons pu agir ainsi, Messieurs, parce que la profession d'instituteur se distingue par un point essentiel de la plupart des autres fonctions. C'est que dans toutes les professions chacun a son devoir tout tracé, sa tâche indiquée d'avance et chacun n'a qu'à suivre consciencieusement les ordres donnés pour bien mériter de l'administration dont il relève. **Mais, dans l'instruction publique, la direction peut bien venir d'en haut, l'inspiration vient toujours d'en bas. A chaque instant du jour l'instituteur doit puiser dans**

son propre fonds il n'y a d'impulsion sûre, efficace et durable que celle qui lui vient de lui-même.

C'est dans votre cœur, dans votre esprit, dans votre conscience, Messieurs, que vous prenez votre point d'appui le plus solide, le seul sur lequel vous puissiez toujours compter. C'est là qu'est la source de tout dévouement individuel; et sans dévouement individuel, il n'y a ni instituteur, ni éducation. Il n'en est pas de l'instruction comme de ces industries où l'intervention des machines supprime presque complètement le travail de l'homme... non. L'instituteur ne trouvera jamais un perfectionnement de son outillage qui lui ôte la peine de penser et d'agir par lui-même, de donner à ses élèves le meilleur de son être, et d'en faire des hommes à force de se dépenser, corps et âme, pour eux. Dans le mécanisme scolaire, le moteur par excellence, ce sera toujours l'âme de l'instituteur. Rien ne remplacera jamais cette force-là. Et quand nous parlons de perfectionner les méthodes, les procédés, les appareils d'enseignement, nous nous entendons bien, n'est-ce pas? Cela ne veut pas dire que nous comptons sur tous ces moyens secondaires pour les substituer à la force principale et essentielle, à la volonté vivante, à la volonté aimante, à cette initiative morale et intellectuelle qui fait l'instituteur. *L'instituteur, sans doute, comme le soldat, doit savoir obéir; mais s'il ne sait qu'obéir, il ne sait pas son métier, ce n'est pas un instituteur.*

Voilà pourquoi il ne nous a pas semblé extraordinaire de réunir de simples instituteurs primaires pour délibérer ensemble des choses de leur profession, pour se stimuler, s'exhorter et s'éclairer les uns les autres car leurs écoles vaudront ce qu'ils vaudront eux-mêmes.

Voilà pourquoi nous venons avec une joie particulière, vous souhaiter la bienvenue, instituteurs et institutrices de France, non pas seulement comme à une assemblée de citoyens qui viennent discuter leurs intérêts, mais comme à une assemblée d'éducateurs

qui viennent discuter les plus chers intérêts de l'enfance et de la jeunesse françaises.

Ce qui se fait, en ce moment-ci, d'un bout de la France à l'autre, de Paris à la plus humble commune, peut se résumer en un mot c'est une tentative qui a pour objet de fonder dans ce pays-ci une instruction nationale. Tout est là et rien que là! Et qu'est-ce qu'une instruction nationale? C'est tout d'abord une instruction qui s'adresse à tous les hommes, c'est d'autre part une instruction qui embrasse dans chaque homme l'homme tout entier. C'est à ces deux caractères qu'on peut ramener les traits essentiels de la grande expérience à laquelle nous assistons, de cet essai de rénovation sociale dans l'école et, par l'école, dans le pays. Il faut d'abord, pour que cette instruction soit nationale, que toute la nation y puisse avoir part. Le législateur l'a bien entendu ainsi, et, depuis quelques années, reprenant la tradition qu'on avait en vain essayé d'interrompre ou d'égarer, il a rendu l'instruction primaire vraiment nationale en la rendant gratuite, obligatoire et laïque.

Pourquoi faire? Parce que ce qui importe à tous doit être payé par tous, parce que l'instruction primaire ne peut plus être aujourd'hui une aumône pour les uns et un moyen de gouvernement pour les autres, parce que l'instruction primaire est, dans l'état social où nous vivons et sous le régime du suffrage universel, une nécessité au moins égale à celle des autres services publics pour lesquels nous contribuons tous. Chacun paie sa quote-part pour l'entretien des églises quand même il n'y entrerait jamais, pour l'entretien des tribunaux quand même il n'aurait jamais de procès, pour l'entretien de l'armée, de la police, de toutes les administrations publiques, quand même il n'aurait jamais recours à aucune d'elles. Et il faut qu'il en soit ainsi, parce que nous sommes un peuple et non pas une réunion désordonnée d'individus égoïstes et sans lien.

C'est aussi parce que nous sommes un peuple, que nous avons besoin d'une instruction publique, non pas seulement pour nous, mais pour tous. Et les parties de cette instruction qui sont indispensables à tout homme dans toute condition doivent lui être garanties par la nation; il faut que chacun les reçoive de la société comme un don national, au lieu de les acheter, s'il est riche, ou de les mendier, s'il est pauvre. La gratuité pour les enfants, c'est l'égalité pour les parents; et M. Guizot disait déjà il y a cinquante ans « *L'école primaire doit être avant tout l'asile de l'égalité* ».

Ensuite, l'instruction a été rendue obligatoire, pourquoi? Je n'ai garde de vous l'expliquer ce n'est pas à Paris qu'une pareille démonstration serait à sa place. Il faudrait chercher ailleurs, et je ne sais pas même, quoi qu'on en dise, si on le trouverait quelque part en France, un auditoire devant lequel il fût nécessaire de prouver que l'enfant n'appartient pas exclusivement à la famille, que c'est un droit naturel pour lui de recevoir les éléments de l'instruction, et un devoir non moins naturel pour la société de les lui garantir.

Et quant à une prétendue « liberté du père de famille qui consisterait à priver son enfant des instruments nécessaires de communication avec ses semblables, laissez-moi le dire, c'est faire insulte à la fois à l'idée de la liberté et au nom de père, que d'y associer précisément ce que nous pouvons concevoir de plus odieux, c'est-à-dire le déni de justice à l'égard du faible et de l'innocent, l'expiration de l'enfant par l'homme. Et les pouvoirs publics ont bien fait d'en finir avec des sophismes inavouables en proclamant que désormais, sous aucun prétexte, nul n'aura le droit de faire d'un petit Français un petit paria.

Enfin pourquoi l'instruction primaire a-t-elle été rendue laïque, c'est-à-dire indépendante des différents cultes? Elle est laïque, parce que, si nous voulons que tout enfant acquière les connaissances que la Convention appelait déjà les « connaissances nécessaires à tout homme », nous n'avons pas le droit de toucher à cette chose sacrée

qui s'appelle la conscience de l'enfant, parce que nous n'avons pas le droit, ni au nom de l'État ni au nom d'une église, ni au nom d'une société, ni au nom d'un parti, au nom de qui que ce soit enfin, d'empiéter jamais sur le domaine de cette liberté de conscience, qui est le fond même et la raison de toutes les libertés. Et cette liberté ne sera sérieusement respectée dans l'école qu'à la condition expresse que l'école soit séparée de l'église.

C'est par cette triple réforme que la loi a fait de l'instruction primaire un domaine ouvert et accessible à tous. Mais ce n'est pas assez; il fallait voir si cette instruction primaire elle-même, dans son essence, n'appelait pas de profondes modifications. Après l'œuvre du législateur cette œuvre commencée il y a près de cent ans et qui vient seulement d'être menée à bonne fin devait venir celle de l'Université et de ses Conseils, la réforme pédagogique accompagnant la réforme législative. En quoi devait consister cette seconde partie de la réforme? C'est M. Jules Ferry qui a eu l'honneur d'en trouver pour ainsi dire la formule, de l'exprimer avec éclat et de la rendre familière à tous les esprits. C'est lui qui a dit ce que doit être désormais l'instruction primaire toute une éducation, et une éducation libérale.

Une éducation! Est-ce possible? On n'y avait pas songé autrefois. Quoi! Ces enfants, de paysans et d'ouvriers rudes, frustes, grossiers, qui n'ont pas l'éducation première de la famille! C'est déjà beaucoup de leur apprendre à lire et à écrire. Aller au delà, c'est une utopie, une chimère.

Le législateur français n'en a pas jugé ainsi, ni le Conseil de l'Université non plus. Le législateur, dans le premier article de la loi qui nous régit heureusement aujourd'hui, n'a pas hésité à inscrire un grand nombre de matières d'enseignement qui, à première vue, ne semblaient pas faites pour modeste école primaire. Et le Conseil supérieur a montré, par de programmes détaillés, qu'il est possible de leur faire place à toutes.

Comment a-t-on été conduit à cette innovation? C'est tout simplement qu'on a fini par remarquer qu'il y a dans la vie de l'homme toute une première période que la nature a pour ainsi dire réservée et mise à part, pendant laquelle l'enfant n'a qu'une chose à faire, celle que lui souhaitent toutes les mères grandir, se bien porter et être heureux. C'est cette période que, de tout temps, ceux qui l'ont pu ont employée à quoi? A instruire l'enfant? Non pas, mais à l'élever.

L'élever, c'est-à-dire aider et favoriser tout son développement, développement du corps, et de l'esprit, et du caractère, et du cœur voilà ce que se sont toujours proposé, pendant ce premier âge, tous les parents auxquels il a été donné de régler suivant leurs désirs le sort de leurs fils et de leurs filles. Ils veulent que leurs enfants à cet âge acquièrent beaucoup, apprennent beaucoup, vivent et jouissent beaucoup, que leur mémoire, leur intelligence, leur imagination s'embellissent et s'enrichissent de tout ce qu'on y peut mettre de plus noble, de plus sain, de plus généreux. C'est à l'aide de tous ces éléments réunis que la famille espère faire un homme.

Eh bien, le régime qu'on a toujours appliqué aux enfants qui ont le bonheur d'avoir des parents aisés, instruits et justement ambitieux pour leur avenir, la République a entrepris de l'étendre à tous les enfants du peuple sans exception. Elle a cru possible de mettre à profit cette préface de la vie, ces années d'enfance qui ne peuvent servir rien d'autre, qu'on n'enlève à personne, où l'enfant n'est encore, heureusement, « bon à rien » et ne peut que se préparer à la vie elle emploiera ces jeunes années à donner aux futurs citoyens, non seulement une instruction rudimentaire, mais tout un trésor d'idées et de sentiments qui feront le bonheur et la dignité de toute leur vie.

Et de là l'idée des nouveaux programmes. De là cette extension des matières de l'enseignement dont certaines personnes s'inquiètent faute d'en avoir compris le vrai caractère.

Ils comprennent même le chant, ces nombreux programmes.

Oui, Jacques Bonhomme, nous voulons que ton fils apprenne à chanter. Et pourquoi ne l'apprendrait-il pas? Est-ce que par hasard les arts sont un privilège de grand seigneur? Est-ce que tu crois que tes enfants n'y ont pas droit? Ou qu'ils ne sont pas capables de goûter les belles choses? Est-ce qu'ils n'ont pas une âme comme les autres, et tout comme eux des joies et des peines à exprimer? Est-ce que leur carrière ne sera pas assez dure pour qu'ils aient besoin, eux aussi, de tout ce qui console et de tout ce qui charme, de tout ce qui relève et de tout ce qui aide à vivre? Va, tu ne sais pas si quelque jour ce ne sera pas un de ces refrains d'enfance, appris à l'école, qui soutiendra ton fils à l'heure du danger, qui lui rappellera son devoir et le préservera de défaillance. Et d'ailleurs, n'as-tu pas compris que si l'on s'applique à lui faire parler un peu cette langue divine de la musique, ce n'est pas seulement pour sa propre satisfaction, c'est qu'il est Français, c'est qu'il faut qu'il puisse tenir sa place dans le concert et dans le chœur de la nation. Ce qui fait l'âme d'une nation, ce sont des sentiments collectifs quine se développent et ne s'entretiennent que s'ils s'expriment en commun, et ils ne s'expriment jamais mieux que par la musique. Non, tu ne peux pas vouloir que ton fils soit comme un étranger dans son pays, que sa voix soit muette et son cœur insensible dans les fêtes nationales, quand toutes les voix autour de lui et tous les cœurs chanteront la patrie, l'honneur et la liberté.

Une dernière utopie de nos programmes le travail manuel.

Pour que l'enfant bien doué, au lieu de rêver à devenir un employé de commerce, un commis ou un bureaucrate, aspire à vivre honorablement du travail de ses mains, pour qu'il se mette bien dans l'esprit non pas l'ambition d'échapper à un métier, mais l'ambition de

s'y distinguer, il n'y a pas de moyen plus sûr que de l'habituer, dès l'enfance, à voir les maîtres, les inspecteurs, tous les représentants de l'autorité, associer dans l'école même le travail manuel au travail intellectuel, attacher du prix à l'un comme à l'autre. De la sorte l'enfant apprendra sans peine à honorer le travail paternel, en même temps que le père à honorer le travail scolaire de l'enfant.

II y a une chose qui ennoblit le travail des mains, c'est la participation de l'intelligence. Qui comprend la raison de son travail et en connaît les lois n'en est plus l'esclave et ne s'en trouve plus humilié. C'est l'avantage qu'aura notre jeune apprenti il aimera son travail, parce qu'il ne travaillera plus comme une machine, mais comme une intelligence.

Vous ai-je au moins fait entrevoir l'école moderne et française telle que nous la rêvons? C'est dans chaque village la maison propre et salubre, claire et joyeuse entre toutes; la maison où l'on étudie, oui! Mais aussi la maison où l'on rit, où l'on chante, où l'on joue; c'est la maison commune de nos enfants. De cette maison-là, des classes, du préau, de la cour, on entend toujours monter par-dessus la haie, ou bien les murmures des voix qui épellent, ou bien les chants joyeux, ou bien les commandements du vieux soldat qui fait faire l'exercice, ou encore le bruit de la lime et du marteau. Tout cela est sain, tout cela est bon, car tout cela prépare à la vie et tout ce qui rapprochera l'école à la fois de la famille et de l'atelier rendra l'école plus apte à bien servir la nation.

Nous ne le dissimulons pas, vous le voyez, notre ambition est que l'école soit aimable afin que l'enfant l'aime et la fasse aimer. C'est sur lui que nous comptons, c'est à ces faibles mains que nous confions le dépôt sacré de nos espérances. Va, petit missionnaire des idées modernes, petit élève de l'école primaire. Au sortir de ton école, montre à tes parents tout ce que tu en rapportes tes livres, tes cahiers, tes images, le travail que tu as commencé à l'atelier,

redis-leur les récits, les beaux traits d'histoire ou de morale qu'on t'a racontés, tout ce qui t'a occupé et intéressé ils comprendront vite la portée du changement qui s'est fait, ils devineront bien ce que vaut une telle éducation et à qui ils la doivent; et, plus d'une fois peut-être, il arrivera qu'en te voyant le soir si appliqué à ta leçon et si heureux d'être appliqué, ils échangeront un regard comme pour se dire : Ah si nous avions été élevés ainsi et, dissimulant leur émotion, ils t'embrasseront. Dans ce baiser qu'ils te mettent au front, il y a plus de promesses pour la République qu'en bien des victoires électorales.

Telle est, dans quelques-uns de ses traits saillants, l'entreprise où nous sommes engagés, nous, la France d'aujourd'hui, voilà ce que nous tentons pour la France de demain. Et avec quelles ressources, avec quels instruments?

Autrefois, pour une telle croisade, on n'eût pas manqué de regarder à tous les points de l'horizon où sont les sauveurs, les saints missionnaires qui vont entreprendre une telle transformation de tout un peuple à la fois? Où sont-ils?

Messieurs, nous ne les avons pas; c'est le propre de la démocratie de n'aller pas chercher au loin les sauveurs il faut qu'elle les trouve en elle-même. Il faut que les grandes choses faites pour le peuple soient faites aussi par le peuple. Et c'est ce qui arrive. Qui sont ceux qui vont appliquer, dans la mesure que la nature permettra, ce nouveau et hardi système d'éducation nationale? Ce sont des gens, qui, au nombre de plusieurs milliers, ne gagnent pas trois francs par jour; ce sont des enfants du peuple, des ouvriers, eux aussi, des travailleurs, dans le sens le plus exact et le plus dur du mot; ce sont nos 80000 instituteurs et institutrices. Ah! messieurs, moi qui ne les ai jamais flattés, qu'il me soit permis de leur rendre devant vous un hommage public. On parle de leurs exigences, de leurs impatiences, de leur ambition, on parlerait presque de leur ingratitude.

Laissez-moi dire que ces reproches ne sont pas mérités. Sans doute, c'est une fort grosse question pour nos instituteurs que celle de leurs traitements: ne l'oubliez pas, Messieurs, ce ne sont pas des hommes qui aient renoncé au monde et à ses peines, ce sont des pères et mères de famille, qui n'ont pas le droit d'oublier leurs enfants en élevant ceux des autres. Ils ne prétendent pas à l'auréole des saints; ils prétendent faire leur devoir, tout leur devoir, mais élever leur famille. Vous tous qui savez ce que c'est qu'un salaire noblement gagné, vous ne leur reprocherez pas le leur; et s'ils témoignent quelque impatience de voir leur situation équitablement réglée par une loi qui se prépare depuis de longues années et que voilà encore ajournée pour quelques mois, vous ne les jugerez pas sévèrement pour cela, vous disant qu'après tout d'autres à leur place ne seraient pas plus patients. Mais certains d'entre eux ont quelquefois manqué de réserve, de discipline, de tact, de modestie ou de modération? Eh Messieurs, ils ne sont pas parfaits, c'est vrai. Il n'y a pas si longtemps qu'ils sont émancipés; et il se peut bien que quelques-uns n'aient pas encore pris *cette habitude de la liberté, qui seule donne la sagesse*. Il se peut que, dans la vivacité des luttes récentes, quelque parole imprudente, quelque manifestation incorrecte ait échappé à tel d'entre eux. Hélas, êtes-vous bien sûrs que ceux-là même qui leur devaient l'exemple de la charité et de la douceur évangélique l'aient toujours donné? Et n'est-il jamais tombé, d'une chaire plus haute que la leur, autre chose que des paroles de mansuétude?

Nous n'étions guère qu'une douzaine quand nous les avons fondés, ces *Cours normaux pour les jeunes filles*. C'était en 1866, dans notre modeste local du quai Malaquais, et à cette époque maîtres et élèves auraient tenu aisément dans un coin de cette salle.

Quant à l'éducation, Mesdames et Messieurs, je n'ai rien trouvé de mieux, je l'avoue, pour vous donner l'idée de ce que nous voulions faire, que de vous lire une sorte de programme idéal écrit par quelqu'un qui n'est pas, je crois, de notre société, mais qui mériterait

bien d'en être - M. le vice-recteur de l'Académie de Paris... (suite introuvable !).
